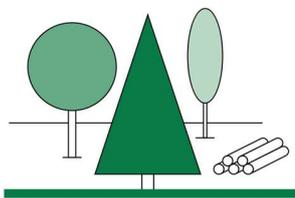


RAPPORT DES ACTIVITÉS

2021



Syndicat des producteurs de bois de la Côte-du-Sud

Téléphone 418-856-4639

Télécopie 418-856-2775

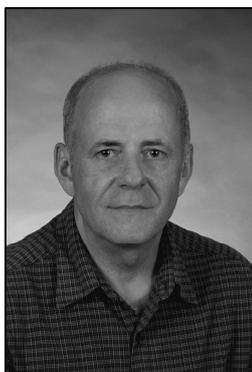
1120, 6e Avenue, Bureau 400
La Pocatière (Québec) G0R 1Z0

www.spbcs.ca

spbcs@globetrotter.net

TABLE DES MATIÈRES

Le message du président _____	1
L'administration _____	2
Le conseil d'administration _____	2
Les employés _____	3
Le territoire _____	3
La mise en marché _____	5
Le contexte général en 2021 _____	5
Les achats de bois déclarés par les industriels du sciage _____	6
Les quantités de bois commercialisées par l'agence de vente _____	8
Le règlement sur le contingentement _____	10
Le transport des bois destinés aux usines de pâtes et papiers _____	10
La comparaison des achats de bois déclarés par les industriels du sciage et des quantités commercialisées par l'agence de vente _____	11
Le suivi des possibilités forestières _____	11
L'information _____	12
Le Jaseur des Bois _____	12
Le site Internet _____	12
L'infolettre _____	12
Les activités de transfert de connaissances _____	12
Les services forestiers _____	12
La mise en valeur _____	13
Le bureau d'enregistrement des producteurs forestiers reconnus _____	13
Les agences régionales de mise en valeur des forêts privées _____	13
Le message du président de la PPFQ _____	15



Noël Dionne,

Président et
producteur forestier

LE MESSAGE DU PRÉSIDENT

Chers producteurs,

Je vous présente le rapport annuel 2021 du Syndicat des producteurs de bois de la Côte-du-Sud.

Durant cette dernière année, la réponse de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec sur le Projet de mise en marché collective du bois de sciage et déroulage présenté fut évidemment un point marquant de l'année. La décision du conseil d'administration de retourner à la planche à dessin pour un projet amélioré, à la suite des remarques de la décision de la Régie, en fut un autre. La préparation du projet a requis beaucoup de ressources et d'énergie des permanents et des administrateurs. Il convient aussi de souligner le travail et l'apport des membres de la filière du bois que sont les entrepreneurs, les transporteurs, les industriels, les groupements forestiers, les grands producteurs et vos délégués. Invités à se présenter pour des discussions de préparations, ils ont répondu présents. Pas tous, mais chacun des maillons fut représenté. Les échanges et commentaires issus de ces rencontres ont nourri la réflexion et sont pris en compte dans l'élaboration finale du projet.

Pour le bois de sciage, les producteurs, après une année de baisse de production, ont fait plus de chantiers et produit plus de bois. La production est passée de 462 804 m³ apparents à 503 556 m³ apparents soit une augmentation de près de 10 %. Les prix ont fluctué passablement autant dans le bois scié que dans le bois rond. Le partage de ces meilleurs prix pour les produits finis pourrait, de notre avis, être mieux réparti entre les scieurs et nous, leurs fournisseurs.

Un nouveau marché de déroulage de peuplier a été développé avec la compagnie Commonwealth Plywood inc. pour son usine de White Owl dans l'état de New York. Ce marché en est un de niche qui permet de recevoir un prix supérieur pour du bois de qualité.

Les marchés sont stables pour les bois de trituration (pâte et biomasse). Des ententes ont permis de profiter d'une demande supplémentaire provenant des usines de Taffisa et Sappi (aux États-Unis) en fin d'année.

Marquée par une deuxième année de pandémie, l'organisation a composé avec les inconvénients de cette situation. Rencontres virtuelles, télétravail, remplacement des assemblées générales annuelles en septembre et autres ajustements ont ponctué l'année 2021.

À l'administration, le nouveau directeur, monsieur Mathieu Ouellet, ainsi que le directeur de la mise en marché, monsieur André St-Pierre, ont réalisé une année complète d'apprentissage accéléré, en même temps que la préparation du projet 2.0. L'équipe déjà en place, composée de madame Hélène Pelletier et de messieurs Jacques Chouinard et Vincent Dubé ont appuyé la démarche tout en effectuant les tâches au quotidien, pour le service aux producteurs. Je profite de l'occasion pour les remercier pour le travail, souvent dans l'ombre, que chacun accomplit.

En terminant, j'aimerais remercier les administrateurs du Syndicat de leur support constant, la Fédération des producteurs forestiers du Québec pour le travail sur les dossiers provinciaux ainsi que tous ceux qui soutiennent notre action collective.

L'ADMINISTRATION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Syndicat des producteurs de bois de la Côte-du-Sud est un organisme à but non lucratif, constitué en vertu de la *Loi sur les syndicats professionnels*. Il est aussi un syndicat spécialisé au sens de la *Loi sur les producteurs agricoles*. Depuis le 1^{er} janvier 2000, il est chargé de l'application et de l'administration du Plan conjoint. À ce titre, il possède les pouvoirs et attributions et il a les devoirs prévus dans la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche*. Sa mission est :

- De représenter et défendre les intérêts généraux de l'ensemble des propriétaires de forêts privées, dans la mise en marché des ressources forestières et dans la protection et la mise en valeur des forêts privées.
- D'informer les propriétaires de forêts privées et contribuer à leur formation, afin de les supporter dans leurs pratiques.
- D'être, au nom des propriétaires de forêts privées, un interlocuteur représentatif et crédible pour leurs partenaires commerciaux, gouvernementaux et autres.

Le conseil d'administration définit les orientations et les politiques du Syndicat, détermine le budget et forme les comités. Il soumet annuellement un rapport financier ainsi qu'un rapport des activités. Il est composé de sept administrateurs, dont la durée du mandat est de trois ans. Les postes sont renouvelés lors de l'assemblée générale annuelle des membres du Syndicat, selon le système de rotation en vigueur. Quant au conseil exécutif, il est composé de trois membres du conseil d'administration, de qui il obtient ses mandats et à qui il doit rendre compte. La durée de leur mandat est d'un an. En 2021, le conseil d'administration s'est réuni à neuf reprises et le conseil exécutif aucune fois.

Conformément à l'article 4 du Règlement sur la division en groupes des producteurs de bois de la Côte-du-Sud, des assemblées de secteurs sont convoquées chaque année en février. Les producteurs de chaque secteur élisent parmi eux un délégué par 125 producteurs, un délégué suppléant pour chacun des secteurs 1-A, 1-B, 2-A, 2-B et deux délégués suppléants pour chacun des secteurs 3 et 4 en vue de former la prochaine assemblée générale du Plan conjoint. Chacun des administrateurs du Syndicat est aussi délégué de plein droit du secteur auquel il appartient.

Avec la pandémie de COVID-19, l'assemblée de secteurs de St-Pascal et les assemblées générales annuelles ont été reportées à une date suivant la levée de l'état d'urgence sanitaire décrété par le gouvernement du Québec. Le nombre de producteurs inscrits au fichier en date du 31 décembre 2021 et par conséquent, le nombre de délégués élus aux assemblées, était réparti de la façon suivante :

Secteurs	1-A	1-B	2-A	2-B	3	4	Total
Producteurs	575	641	236	463	613	504	3 032
Délégués	5	5	2	4	5	4	25
Suppléants	1	1	1	1	2	2	8



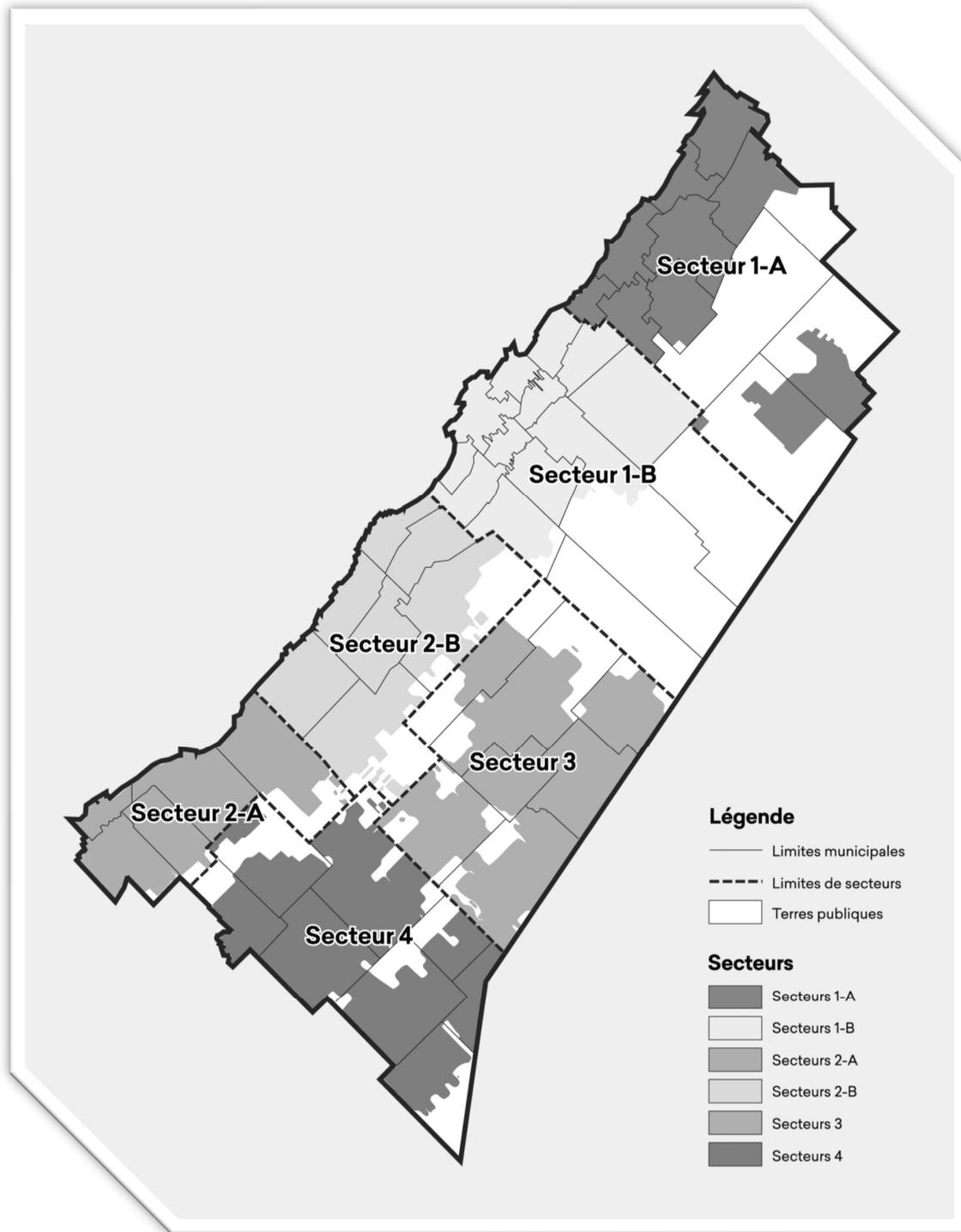
LES EMPLOYÉS

Mathieu Ouellet Ing. f. Secrétaire-gérant	André St-Pierre Ing.f. Directeur à la mise en marché	Vincent Dubé Tech. f. Conseiller en exploitation	Jacques Chouinard Tech. adm. Adjoint à l'administration	Hélène Pelletier Tech. bur. Secrétariat
--	---	---	--	--

LE TERRITOIRE

SECTEUR 1-A		SECTEUR 1-B	
ZONE KAMOURASKA 1 ➔ Noël Dionne ← (président) Saint-Germain Sainte-Hélène-de-Kamouraska Saint-André Saint-Joseph-de-Kamouraska Saint-Alexandre-de-Kamouraska Notre-Dame-du-Portage Rivière-du-Loup Saint-Antonin	ZONE KAMOURASKA 2 Mario Lévesque (2^e vice-président) Saint-Athanase Pohénégamook (Quartier Saint-Éleuthère)	Saint-Denis-de-La Bouteillerie Saint-Philippe-de-Néri Mont-Carmel Kamouraska Saint-Pascal Saint-Bruno-de-Kamouraska	ZONE KAMOURASKA 3 Daniel Ancil (administrateur) La Pocatière Sainte-Anne-de-La-Pocatière Saint-Onésime-d'Ixworth Rivière-Ouelle Saint-Pacôme Saint-Gabriel-Lalemant
SECTEUR 2-A	SECTEUR 2-B	SECTEUR 3	SECTEUR 4
ZONE MONTMAGNY A Pierre Lemieux (1^{er} vice-président) Berthier-sur-Mer Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud Montmagny Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues Cap-Saint-Ignace	ZONE L'ISLET A SERGE ST-PIERRE (administrateur) L'Islet Saint-Eugène Saint-Cyrille-de-Lessard Saint-Jean-Port-Joli Saint-Aubert Saint-Damase-de-L'Islet Saint-Roch-des-Aulnaies Sainte-Louise	ZONE L'ISLET B Épiphanie Caron (administrateur) Saint-Marcel Saint-Adalbert Tourville Sainte-Perpétue Sainte-Félicité Saint-Pamphile Saint-Omer	ZONE MONTMAGNY B ➔ Roger Gagné ← (administrateur) Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud Notre-Dame-du-Rosaire Saint-Paul-de-Montminy Saint-Fabien-de-Panet Saint-Just-de-Bretenières Sainte-Apolline-de-Patton Sainte-Lucie-de-Beauregard Lac-Frontière

Administrateurs sortants de charge pour l'assemblée générale annuelle 2022 ➔ ←

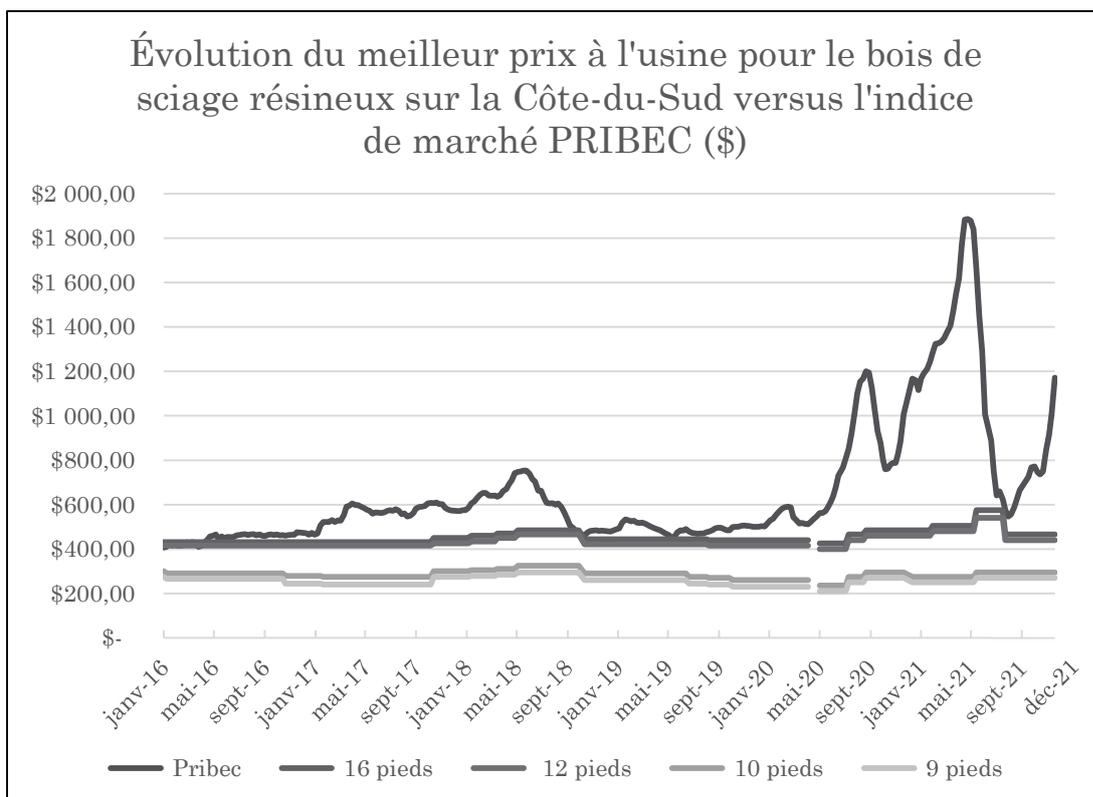




LA MISE EN MARCHÉ

LE CONTEXTE GÉNÉRAL EN 2021

Dire que l'année 2021 fut une bonne année pour les prix du bois de sciage est en dessous de la vérité. La volatilité fut cependant assez grande. L'indice de marché Pribec a varié entre 550 \$ et 1 885 \$/MPMP en 2021 avec un sommet fin mai suivi d'une bonne correction en septembre et d'un retour à la hausse pour décembre à 1 170 \$/MPMP. Les valeurs ont atteint des sommets.



L'industrie québécoise du bois d'œuvre a vécu des mois de prix historiquement haut en 2021. La demande pour le bois des producteurs fut donc élevée. Les prix du bois rond ont cependant été décevants. Les industriels n'ont pas, de l'avis du Syndicat, partagé ces hausses avec les producteurs.

La problématique des marchés dans les bois courts, longueur de 10 pieds et moins, est restée d'actualité, la fermeture du plan de cogénération de l'hôpital de Montmagny a nui un peu plus au marché de ces bois.

Pour le bois de qualité pâte, les ententes négociées chez Cascades, Domtar, Sappi et Tafisa ont permis de livrer le bois des producteurs à des conditions provisoires semblables à 2020.

LES ACHATS DE BOIS DÉCLARÉS PAR LES INDUSTRIELS DU SCIAGE

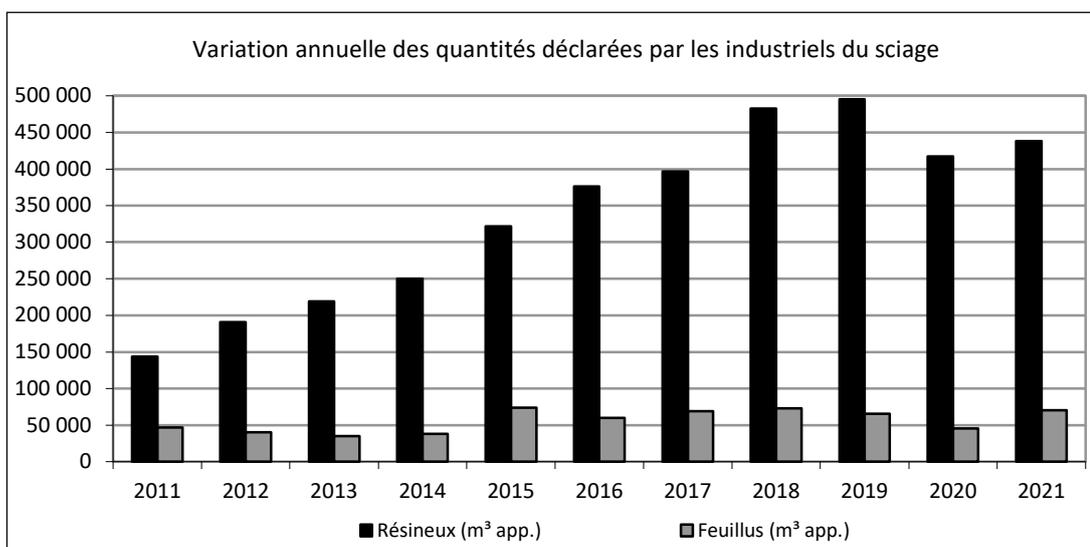
Pour le bois destiné au sciage, l'organisation des rapports entre les producteurs et les acheteurs est prévue dans une convention de mise en marché. Dans ce cas, le Syndicat informe et conseille les producteurs en regard des conditions offertes par les acheteurs. Une partie de cette responsabilité est réalisée par l'envoi du journal « Le Jaseur des Bois ». Les conditions offertes par les acheteurs apparaissent aussi sur le site Internet du Syndicat et sur « Prixbois.ca ».

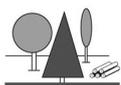
À partir des informations obtenues, chaque producteur négocie une entente de mise en marché avec l'acheteur de son choix et planifie le transport de son bois. Le paiement du bois au producteur est effectué par l'acheteur, qui en assume l'entière responsabilité. La contribution en vigueur pour l'administration du plan conjoint est retenue lors du paiement et remise périodiquement au Syndicat.

Après une baisse de production généralisée de 17,5 % observée en 2020, l'augmentation fut observée dans tous les marchés comme le montre le tableau suivant.

Groupe d'essences	2021		2020	
	Total (m ³ apparents)		Total (m ³ apparents)	
Sapin-épinettes	428 045	84 %	404 549	87 %
Autres résineux	10 091	2 %	12 910	3 %
Peupliers	61 544	12 %	37 469	8 %
Feuillus durs	8 876	2 %	7 876	2 %
Total toutes essences	508 556	100 %	462 804	100 %

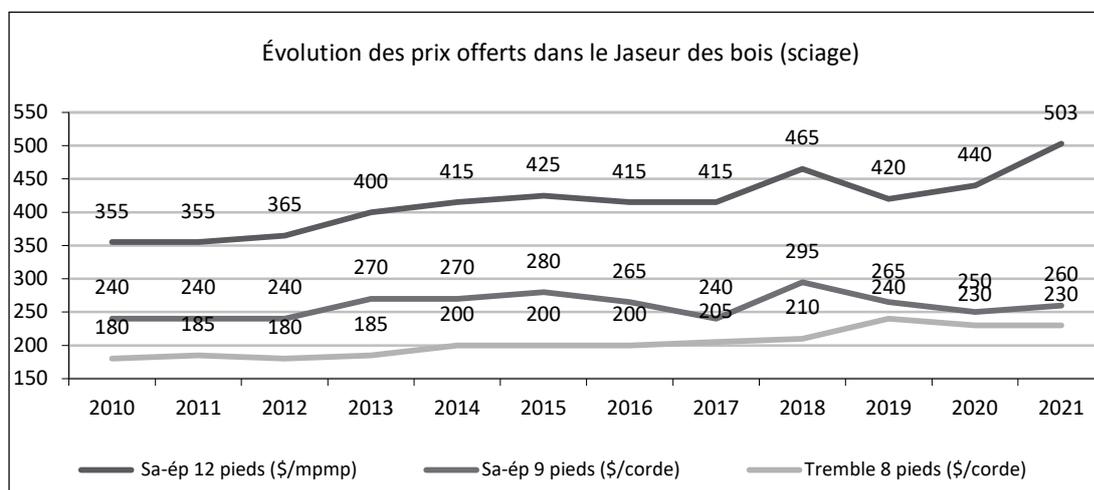
La Valeur totale des livraisons aux usines suit la même tendance avec 22,54 millions \$ en 2021 contre 18,13 millions \$ en 2020. Cela représente une hausse de 20 % par rapport à l'an dernier.





Rang par ordre d'importance des 10 plus gros acheteurs en 2021	Municipalité	Parts de marché
Matériaux Blanchet inc.	Saint-Pamphile	33.6 %
Bois Daaquam inc.	Saint-Pamphile	30.5 %
Groupe Lebel (2004) inc.	Saint-Joseph	10.0 %
Bois Daaquam inc.	Saint-Just	8.0 %
Groupe NBG inc.	Rivière-Bleue	5.5 %
Bois Cargault inc.	Saint-Pamphile	3.3 %
Bois de sciage Lafontaine inc..	Sainte-Perpétue	3.0 %
Clermont Hamel inc.	Saint-Éphrem-de-Beauce	1.3 %
Scierie Alexandre Lemay et Fils inc.	Sainte-Marie	1.0 %
Bégin et Bégin inc.	Lots Renversés	0.9 %

La figure suivante illustre l'évolution du meilleur prix offert dans le Jaseur des Bois de l'automne, par les principaux acheteurs et pour les trois principaux produits. Notez qu'il s'agit du montant brut offert par l'acheteur, c'est-à-dire, que le coût du transport vers l'usine et de la contribution en vigueur pour l'administration du plan conjoint n'est pas soustrait. Notez aussi que le prix payé par l'acheteur peut parfois être légèrement différent du prix offert.



Contribution en vigueur du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021

Administration du plan

3,19 \$/corde 8 pieds

3,75 \$/mille pmp

0,64 \$/tonne i.v.

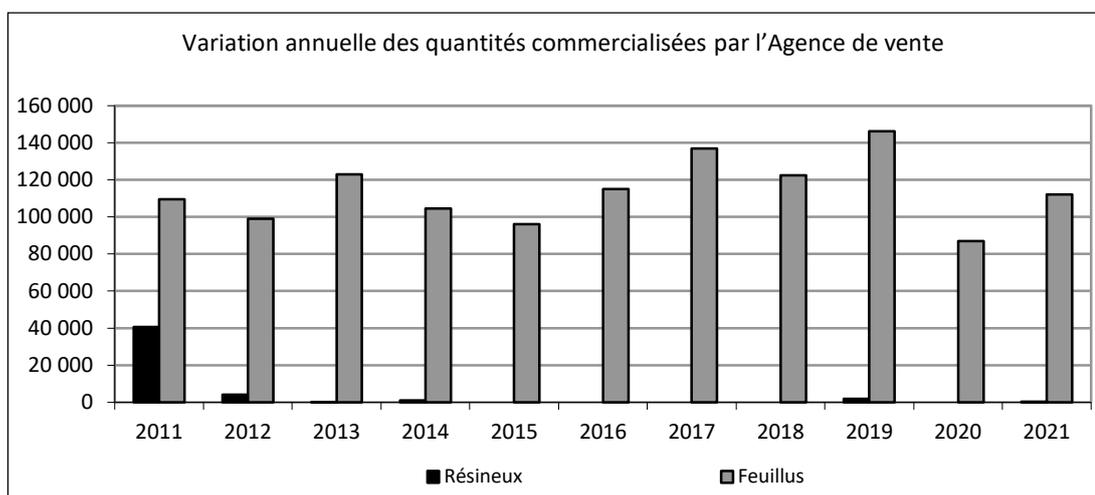
0,44 \$/m³ apparent

LES QUANTITÉS DE BOIS COMMERCIALISÉES PAR L'AGENCE DE VENTE

Pour le bois destiné à la production d'énergie ou à une usine de transformation du bois, à l'exception du bois destiné au sciage, au déroulage ou au chauffage domestique, l'organisation des rapports entre les producteurs et les acheteurs est prévue dans le règlement sur la mise en marché du bois et celui sur le contingentement. Dans ce cas, le Syndicat agit à titre d'agent de vente exclusif et négocie les ententes de mise en marché avec les acheteurs ainsi que les conditions de transport avec les transporteurs, détermine les prix aux producteurs, partage le volume vendu entre ces derniers et effectue le paiement du bois aux producteurs ainsi que le paiement du transport aux transporteurs.

La quantité de bois commercialisée par l'Agence de vente en 2021 a connu une hausse et représente 112 487 m³ apparents. Le tableau qui suit présente par groupe d'essences les quantités commercialisées en 2021, alors que la figure illustre la variation de ces quantités pour les dix dernières années.

Groupe d'essences	Tonnes i.v.	Tonnes m.h.	Total (m ³ apparents)	
Sapin-épinettes	0	0	0	0 %
Autres résineux	254	0	418	0.4 %
Peupliers	21 698	29 594	93 214	82.9 %
Feuillus durs	3 068	8 047	18 855	16.7 %
Total toutes essences	25 020	37 641	112 487	100 %

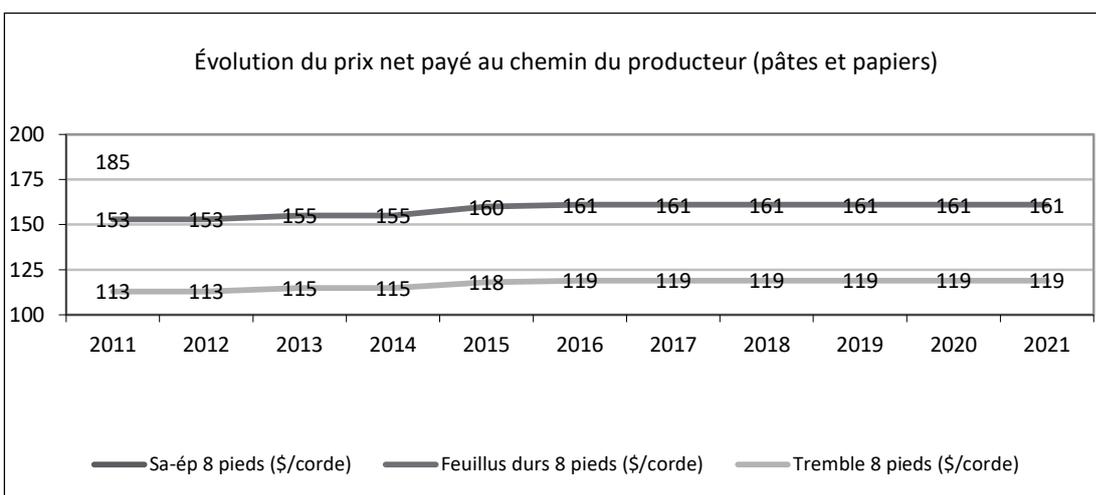


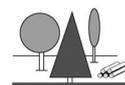
La structure des prix en vigueur en 2021 est présentée à la page suivante, alors qu'une figure illustre l'évolution du prix net payé au chemin du producteur pour les trois principaux produits et pour les dix dernières années. Dans ce dernier cas, notez que les valeurs affichées résultent d'une conversion réalisée par le Syndicat à des fins de comparaison et que le coût du transport vers l'usine et des contributions en vigueur est déjà soustrait.



Prix nets au chemin du producteur pour les bois commercialisés par l'Agence de vente en vigueur du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2021 sur la Côte-du-Sud	
Peupliers 8 pieds	32,50 \$/tonne métrique humide (entre 111 \$ et 127 \$/corde de 8 pieds)
Feuillus durs 8 pieds	40,20 \$/tonne métrique humide (entre 153 \$ et 169 \$/corde de 8 pieds)
Ces prix ont été appliqués aux quantités livrées à Cascades (Rivière-Bleue ou Lots-Renversés) et Domtar (Windsor). Dans ce cas, le coût du transport vers l'usine et des contributions en vigueur est déjà soustrait.	
Dans le cas des quantités livrées à destination de Sappi (Hinckley), le prix du bois peut varier pendant l'année.	
La taxe de vente du Québec (TVQ) et la taxe sur les produits et services du Canada (TPS) sont traitées en conformité avec les lois en vigueur.	

Contributions en vigueur du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2021			
Administration du plan	0,64 \$/tonne i.v.	0,70 \$/tonne m.h.	0,44 \$/m ³ apparent
Opérations commerciales	0,95 \$/tonne i.v.	1,04 \$/tonne m.h.	0,65 \$/m ³ apparent
Fonds forestier	0,04 \$/tonne i.v.	0,05 \$/tonne m.h.	0,03 \$/m ³ apparent
Prélevé total	1,63 \$/tonne i.v.	1,79 \$/tonne m.h.	1,12 \$/m ³ apparent





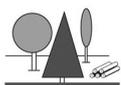
LE RÈGLEMENT SUR LE CONTINGENTEMENT

Le contingent détermine la part de marché accordée au producteur qui présente une demande dans les délais indiqués. Lors du calcul, le Syndicat tient compte des ventes prévues aux usines pour l'année suivante et du total des quantités demandées, pour le groupe d'essences concerné. Les quantités négociées ou convenues avec Cascades et Domtar ont permis au Syndicat de considérer le tremble et les feuillus durs comme des essences à marché disponible en 2021. La politique de répartition adoptée par le conseil d'administration a donc permis de répondre aux demandes reçues des producteurs.

LE TRANSPORT DES BOIS DESTINÉS AUX USINES DE PÂTES ET PAPIERS

Ce service est réalisé selon les conditions décrites dans une convention que le Syndicat négocie avec l'Association des transporteurs de bois de la Côte-Sud inc. Selon la provenance du bois, les producteurs doivent communiquer avec l'agent transporteur choisi dans l'un des territoires délimités par le Syndicat, pour obtenir le service de transport du bois destiné aux usines de pâtes et papiers.

Territoire de provenance du bois	Agent-transporteur à contacter
<p>MRC</p> <p>Kamouraska Rivière-du-Loup * Témiscouata **</p> <p>*Notre-Dame-du-Portage et Saint-Antonin ** Pohénégamook et Saint-Athanase</p>	<p>Transport Laurier St-Pierre inc. Monsieur Laurier St-Pierre 1693 rue Principale, Pohénégamook QC G0L 1J0 418-859-2215</p>
	<p>Transport Réal Dumont inc. Monsieur Réal Dumont 427 6^e Rang Ouest, Saint-Joseph QC G0L 3P0 418-493-2148</p>
	<p>Transport Jean-François Dufour Monsieur Jean-François Dufour 114 Route 230, Rivière-Ouelle QC G0R 1Z0 418-868-4764</p>
<p>MRC</p> <p>Montmagny L'Islet</p>	<p>Les entreprises forestières Les sapins verts inc. Monsieur Étienne Boucher 115 rue St-Joseph, Notre-Dame-du-Rosaire QC G0R 2H0 418-469-2737</p>
	<p>Transybel inc. Monsieur Yvan Bélanger 79 Rang 4 Ouest, Saint-Adalbert QC G0R 2M0 418-356-3045</p>
	<p>Services forestiers Bernier inc. Monsieur Steve Bernier 497 Taché Est, Saint-Marcel QC G0R 3R0 418-356-2117</p>
	<p>Transport Langlois et Fils inc. Monsieur Sylvain Langlois 189 Route 216, Saint-Paul QC G0R 3Y0 418-469-3432</p>



LA COMPARAISON DES ACHATS DE BOIS DÉCLARÉS PAR LES INDUSTRIELS DU SCIAGE ET DES QUANTITÉS COMMERCIALISÉES PAR L'AGENCE DE VENTE

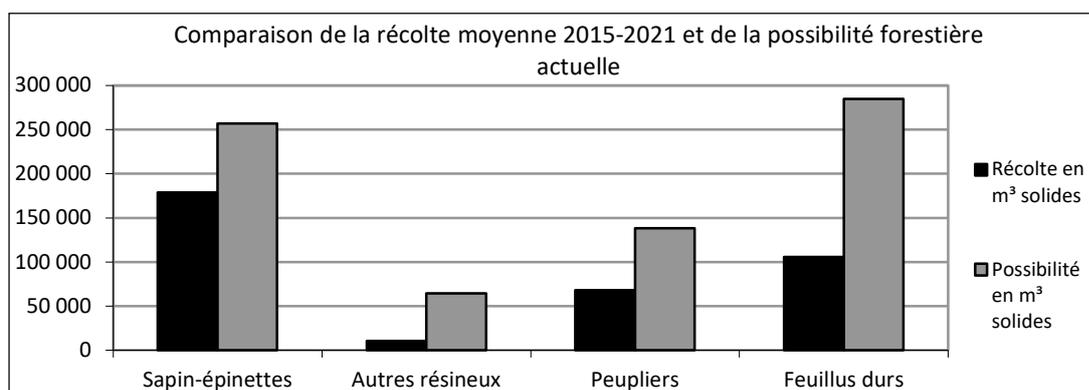
La partie commercialisée par l'Agence de vente a compté pour 18,1 % des quantités totales transigées sur la Côte-du-Sud en 2021, alors qu'une proportion de 81,9 % a été dirigée au sciage par les producteurs. Le tableau qui suit présente la quantité et la proportion relative de chaque type de produit par rapport au total transigé en 2021.

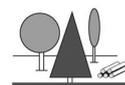
Groupe d'essences	Sciage (m ³ apparents)		Pâte (m ³ apparents)		Total (m ³ apparents)	
Sapin-épinettes	428 045	68,92 %	0	0 %	428 045	68,92%
Autres résineux	10 091	1,62 %	418	0,08 %	10 509	1,70 %
Peupliers	61 544	9,91 %	93 214	15,01 %	154 758	24,92 %
Feuillus durs	8 876	1,43 %	18 855	3,03 %	27 731	4,46 %
Total toutes essences	508 556	81,9 %	112 487	18,1 %	621 043	100 %

LE SUIVI DES POSSIBILITÉS FORESTIÈRES

Le territoire de juridiction du Syndicat couvre environ 315 000 hectares de forêt privée productive. Ce territoire correspond à ceux des MRC de Montmagny, L'Islet et Kamouraska, auquel s'ajoute une partie de celui des MRC de Rivière-du-Loup et de Témiscouata. Le Syndicat évalue annuellement la quantité de bois récoltée sur ce territoire, afin de la comparer à la possibilité forestière calculée.

L'évaluation de la récolte par groupe d'essences repose principalement sur les statistiques compilées par le Syndicat. Dans le cas des feuillus durs, on ajoute une estimation de la quantité de bois destinée au chauffage, réalisée à partir des informations recueillies en 2013 par la Fédération des producteurs forestiers lors du sondage sur les propriétaires forestiers québécois. Quant aux calculs des possibilités forestières, ils font partie des plans de protection et de mise en valeur des forêts privées des Appalaches et du Bas-Saint-Laurent. La mise à jour des calculs est en cours, l'arrivée au stade commercial des plantations, réalisées depuis plusieurs années par les propriétaires, devrait avoir un grand effet d'augmentation sur la possibilité forestière de la région. La figure suivante illustre que la possibilité forestière globale de la Côte-du-Sud est exploitée à 54 %, cette proportion étant de 87 % pour le groupe sapin-épinettes et de 53 % pour les peupliers.





L'INFORMATION

LE JASEUR DES BOIS

Le journal forestier du Syndicat est distribué gratuitement aux producteurs de bois de la Côte-du-Sud. Il est présentement imprimé à 3 000 exemplaires et a été publié à trois reprises en 2021. On y retrouve les offres d'achat des scieurs. En plus des chroniques régulières sur les marchés et le transfert de connaissances.

LE SITE INTERNET

Depuis sa mise en ligne en juin 2009, le site Internet du Syndicat (www.spbcs.ca) présente une grande quantité d'information sur l'organisation, ainsi que sur la mise en marché du bois et la mise en valeur des forêts privées. On y retrouve, entre autres, l'offre des activités de formation et d'achat de billes destinées au sciage, de même que les trois derniers Jaseurs des Bois et le dernier rapport annuel adopté.

À la fin de l'année 2020, le site a été actualisé et amélioré afin qu'il soit plus facile à consulter et plus interactif.

L'INFOLETTRE

Cet outil de communication est un service rapide pour les propriétaires et pour l'équipe du Syndicat. Sans frais, sauf le temps de rédaction, c'est une avenue que nous développerons de plus en plus dans les années à venir.

LES ACTIVITÉS DE TRANSFERT DE CONNAISSANCES

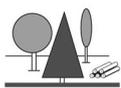
Le Syndicat est mandaté par l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches, afin de mettre en œuvre sur la Côte-du-Sud un programme de transfert de connaissances à l'intention des propriétaires de forêt privée. Pour 2021, la situation sanitaire nous a obligés à interrompre les formations.

LES SERVICES FORESTIERS

Le Syndicat offre des services forestiers professionnels aux producteurs. Ces services sont facturables au client et sont majoritairement admissibles au Programme de remboursement des taxes foncières (PRTF).

Année	Clients	Plan d'aménagement forestier	Récolte (ha)	Chemin (km)	Valeur PRTF (\$)
2015	24	15	1,5	0,0	13 391
2016	26	14	32,9	0,4	27 603
2017	44	18	51,4	3,8	56 416
2018	54	13	47,9	2,5	71 519
2019	64	12	120,41	6,6	76 035
2020	66	16	62,97	1,84	64 701
2021	54	14	65,74	0,43	58 439

Les services rendus qui ne sont pas admissibles au PRTF ne sont pas comptabilisés dans ce tableau.

**LA MISE EN VALEUR****LE BUREAU D'ENREGISTREMENT DES PRODUCTEURS FORESTIERS RECONNUS**

Depuis le 1^{er} avril 2000, le Syndicat est mandaté par le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs pour réaliser les opérations d'enregistrement des producteurs forestiers sur la Côte-du-Sud. Le coût de ces opérations est fixé par le Gouvernement du Québec conformément au « Règlement sur les droits exigibles des producteurs forestiers reconnus ». Le statut de producteur forestier reconnu au sens de la « Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier » donne accès au Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées, au Programme de remboursement des taxes foncières et au Programme de financement forestier.

Un total de 481 demandes avec droits exigibles de 11,60 \$ ou 23,10 \$ a été traité par notre bureau en 2021, qui était alors responsable des dossiers de 2 017 producteurs forestiers.

L'introduction de la catégorie des immeubles forestiers au rôle d'évaluation foncière a nécessité la mise à jour des dossiers de bon nombre de producteurs forestiers. En effet, pour qu'une propriété soit considérée comme un immeuble forestier, il est impératif que le numéro de matricule enregistré au registre des producteurs forestiers du Québec corresponde au numéro de matricule le plus à jour de la municipalité dans laquelle se trouve la propriété forestière, soit celui inscrit dans le plus récent compte de taxes municipales de la propriété. L'opération a fait ressortir la nécessité de correspondre avec 397 producteurs. 640 matricules ont été corrigés.

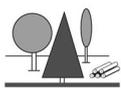
LES AGENCES RÉGIONALES DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES

Le Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées et les programmes associés offrent une aide financière et technique aux producteurs forestiers reconnus, pour la réalisation de travaux sylvicoles sur leur propriété. Ces programmes sont administrés par des agences régionales créées et supervisées par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. Le territoire du Syndicat est partagé entre l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent et l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches. Le Syndicat délègue un représentant au conseil d'administration de ces agences et participe à l'occasion à certains comités de travail. Les tableaux qui suivent présentent leurs orientations budgétaires pour 2020-2021 et les montants versés à des producteurs de la Côte-du-Sud.

Territoire	Au 31 mars 2021	Au 31 mars 2020	Variation 2020 / 2021	Propriétaires desservis 2021
Kamouraska	1 185 466 \$	1 211 108 \$	-2.1 %	179
L'Islet et Montmagny	1 504 139 \$	1 559 652 \$	-3.6 %	183
Côte-du-Sud	2 689 605 \$	2 770 760 \$	-2.9 %	391



<p>Pour l'année terminée au 31 mars 2021, un montant de 11 269 356 \$ a été versé par l'Agence du Bas-Saint-Laurent pour des travaux sylvicoles réalisés sur son territoire, qui couvre 823 270 hectares de forêt privée productive. Il s'agit d'une hausse de 542 369 \$ (5 %) par rapport à l'année précédente. La proportion versée par groupe d'activités est la suivante :</p>		<p>Pour l'année terminée au 31 mars 2021, un montant de 3 590 253 \$ a été versé par l'Agence des Appalaches pour des travaux sylvicoles réalisés sur son territoire, qui couvre 495 797 hectares de forêt privée productive. Il s'agit d'une baisse de 63 252 \$ (-1,7 %) par rapport à l'année précédente. La proportion versée par groupe d'activités est la suivante :</p>	
Remise en production	63.5 %	Remise en production	60,2 %
Traitements non commerciaux	6.0 %	Traitements non commerciaux	0,4 %
Traitements commerciaux	20.6 %	Traitements commerciaux	31,8 %
Mobilisation des bois	9.9 %	Mobilisation des bois	7,6 %



*Pierre-Maurice
Gagnon,*

Président et
Producteur forestier

LE MESSAGE DU PRÉSIDENT DE LA FPFQ

Le difficile équilibre entre les services environnementaux et économiques fournis à la société par nos boisés

C'est connu, nos lots boisés constituent l'épine dorsale d'une économie forestière qui a permis l'essor de plusieurs régions. Ce qui est moins connu, ce sont les biens et services environnementaux que nos forêts privées fournissent à l'ensemble des collectivités du Québec.

C'est en grande partie grâce au couvert forestier que nous protégeons et aménageons que les citoyens profitent de paysages agroforestiers resplendissants ainsi que d'une eau pure et abondante. Nos forêts et les milieux humides qu'elles abritent préservent des habitats fauniques ou floristiques, et donc la biodiversité. Elles constituent aussi des corridors écologiques essentiels à la migration des espèces dans une trame fortement humanisée. Évidemment, le bois que nous récoltons permet, une fois transformé, de prolonger la période de séquestration du carbone par les arbres de nos forêts.

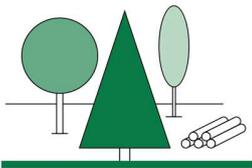
Il s'avère difficile, voire nébuleux, de tenter de chiffrer les retombées de ces biens et services écologiques offerts à la société par les propriétaires forestiers. Ils sont simplement inestimables.

C'est sans doute pourquoi, dans un objectif de conservation, l'État multiplie les réglementations visant notre territoire. Or, certaines réglementations parfois abusives frôlent l'expropriation et limitent notre capacité à poursuivre nos activités traditionnelles. Veut-on vraiment reléguer les propriétaires forestiers dans un rôle de garde forestier?

Nos boisés constituent une vitrine par laquelle les 8,5 millions de Québécois admirent la forêt. Nous avons donc tout intérêt que les pratiques de gestion forestière soient exemplaires, car la production de bois et celle de biens environnementaux ne sont pas incompatibles.

C'est pourquoi votre fédération s'implique dans la diffusion du guide de saines pratiques d'intervention en forêt privée et dans l'établissement de mesures de protection spécifiques à certaines espèces menacées qui pourront être intégrées aux plans d'aménagement forestier. Nous proposons aussi aux autorités publiques des ajustements réglementaires cohérents qui permettront d'optimiser les attributs environnementaux et économiques de la forêt privée.

Cependant, il faudra dorénavant convaincre la société d'accorder des compensations équitables aux producteurs lorsque les exigences de protection vont au-delà d'un seuil raisonnable. Cela doit changer, car actuellement, ces compensations demeurent quasi inexistantes.



Syndicat des Producteurs de Bois de la Côte-du-Sud

1120, 6^e Avenue, Bureau 400

La Pocatière (Québec) G0R 1Z0

Téléphone : 418-856-4639

Télécopieur : 418-856-2775

Courriel : spbcs@globetrotter.net

Site Internet : www.spbcs.ca